ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du droit d'occupation.

Germania Savings Bank and Trust Co.,

Agent, vs Mme Veuve Paul Foremail.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,111—En vertu d'un, writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 5 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le droit d'occupation des lieux connus comme le No 344 avenue Howard entre les rues Carondelet et Baronne, de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1905.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Burk Walshe & Buck avocats pour la demanderesse. 22 juin—22 23 29—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un terrain de valeur dans le Septième District.

Coin des rues Cohn et Joliet.

William Mitchel vs Mlle Celia L. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76 179—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1905 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 160 et est compris entre les rues Joliet Léon des Cohn et Hautème; ledit lot est désigné par le No Un et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Cohn par une profondeur en ligne de cinq cent quarante pieds, le tout d'après le plan fait par Urcan Lewis, député voyer de ville le 1er mai 1896.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Fred Delbel Jr. avocat pour le demandeur 16 juin—16 23 30 — juil 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif d'une portion de terre de valeur dans le premier district dans l'îlet borné par le Nouveau Chemin Cequillé, les rues Euphrosine Willow et Claiborne, avec toutes les bâtisses constructions, travaux, machineries, outils et instruments aratoires, etc., comme ci-dessous détaillés; le tout constituant toutes les installations de la Louisiana Hydraulic Pressed Brick Co. Ltd.

—Dans l'affaire de—

W. B. McKowen & Co vs Louisiana Hydraulic Pressed Brick Co. Limited.

VINGT QUATRIEME COUR DE DISTRICT, paroisse d'Est Feliciana—No 398—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Vingt Quatrième Cour de District paroisse d'Est Feliciana, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juin 1905 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges ci-dessus y appartenant située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 448 borné par le Nouveau Chemin Cequillé, les rues Euphrosine, Willow et Claiborne, laquelle cette portion de terre est cette portion dudit îlet lequel fait face à la rue Willow et mesurant trente quinze pieds (75) de face au Nouveau Chemin Cequillé et s'étendant entre lignes parallèles, à la rue Euphrosine sur laquelle il fait aussi face. Ladite portion de terre est composée du tout des lots deux et trois et de parties des lots un et quatre, d'après un croquis annexé au acte pardevant Omer Villere noté en date du 6 septembre 1903 et marqué au variator pour l'identifier avec celui ci étant une partie de la même propriété acquise par Albert Wrblen de la American Naval Stores Company Limited, d'après l'acte pardevant Fred. Dreher, notaire le 7 juin 1903, ensemble avec toutes les bâtisses constructions et travaux et machineries, outils et accessoires qui s'y trouvent placés ainsi que une bouilloire tubulaire horizontale de 150 chevaux vapeur 72 pouces par 18 pieds ainsi que tous les objets qui en dépendent. Un réchauffeur Hardwick de 150 chevaux vapeur, une pompe Blake-Duplex avec tuyaux et connections, une machine Familien Corliss 14x36 pouces, 145 chevaux vapeur, avec tuyaux valves et tous les appareils nécessaires à son fonctionnement un cylindre en acier pour enlever et un réservoir à ingrédients chimiques de 72 pouces par 72 pieds avec tous les accessoires au complet.

Une machine servant à mesurer le sable et la chaux, construite suivant les plans et spécifications de H. Huenneke & Cie.

Une machine spéciale et massive servant à broyer la chaux 4 pieds sur 9, complète, avec poulies fixes et libres.

Une machine cylindrique à rondelle ou machine à mélanger le gravois, 54 pouces sur 20 pieds complète, s'alimentant automatiquement, ayant bassin plaque, cylindres pour calloux chauds, et une contre flèche avec poulie de friction à dents. Une machine spéciale à mélanger le sable et la chaux construite suivant les plans et spécifications de H. Huenneke & Cie., 920 pieds de rails T en acier de 20 livres.

Deux cars transferts mesurant 4 pieds sur 7 pieds 45 pouces.

Un Dump Car en acier de deux yards à roulettes mesurant 45 pouces.

40 cars en acier 36 sur 56 pouces, à roulettes mesurant 28 pouces.

Un chariot à traction élevé portant le couvercle de cylindre.

Une presse de briques complète "Special Boyd" à quatre panneaux avec tous les appareils y compris des poulies fixes et libres à friction et à dents etc.

Aussi, un lot de ceintures, poulies, flèches, cars de transport, élévateurs, appareils pièces d'assemblage, chaînes, soupapes, tuyaux, appareils pour tuyaux, réservoirs, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

George J. Woodside, avocat pour les demandeurs.

28 mai—28 30—juin 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de valeur du Troisième District.

In re James Demornelle & Sons.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 75 101—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juin 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Cinq lots de terre avec les améliorations dans le Troisième District dans l'îlet vieux No 97, maintenant 1329, borné par les rues Français, Rocheblave, Champs Elysées et Dorgenois, désignés par les Numéros neuf dix, onze, douze et treize dans le titre et d'après les tableaux d'assemblement comme lots vingt et un, vingt deux, vingt trois, vingt quatre et vingt cinq et mesurant chacun trente deux pieds sur la rue Français sur une profondeur de cent six pieds dix pouces. Le lot No 9, d'après le titre, ou lot No 21, d'après les tableaux d'assemblement, formant l'encoignure des rues Français et Dorgenois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John Watt, Zengel, Thomas & Sutton avocats pour James Demornelle & Sons demandeurs en exécution.

26 mai—26 27—juin 2 9 16 23 29

E. A. ANDRIEU.

— Successeur de —

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

626 Rue Gravier

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de ventes Propriétés de valeur du Quatrième District.

Henry T. Lawler vs Mme C. W. Du Roy et époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, le 6 juillet 1905 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou y appartenant, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, ou rue Levée, le fleuve Mississippi ou la rue Water, les rues Sixième et Septième, étant une moitié du lot désigné par les lettres A. N. sur un plan du faubourg Livaudais, dressé par Benjamin Buisson voyer de la paroisse Jefferson déposé en l'étude autrefois tenue par G. R. Stringer, ancien notaire, laquelle moitié du dit lot original est la moitié la plus près de la rue Sixième, et mesurant (en mesure américaine) vingt cinq (25) pieds six et un demi pouces de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, vingt cinq (25) pieds sur le fleuve Mississippi, et deux cent quinze (215) pieds de profondeur entre lignes parallèles courant d'une rue à l'autre.

2° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses droits, voies, servitudes, etc., dans le même îlet étant le lot No six (6) sur un plan particulier par Benjamin Buisson voyer, daté le 5 novembre 1853, annexé à un acte pardevant Wm Boswell, ancien notaire, de la date du 10 décembre 1834, et étant une vente de E. Gottschalk syndic à P. Bernard, lequel lot mesurant trente quatre (34) pieds de face à la rue Levée, cent quarante deux (142) pieds (quatre (4) pouces sur le côté près du lot sept (7) et cent quarante et un (141) pieds de profondeur sur l'autre côté par trente quatre (34) pieds dans le fond et façade sur le fleuve Mississippi, le tout en mesure anglaise.

3° Un certain lot de terre dans le même îlet que le ci-dessus, étant le lot sept (7) mesurant trente quatre (34) pieds sur le chemin public avec toute la profondeur au fleuve Mississippi sur la ligne inférieure cent quarante (cent 140) pieds huit (8) pouces et sur la ligne supérieure cent quarante deux (142) pieds quatre (4) pouces sur le côté près du lot sept (7) et cent quarante et un (141) pieds de profondeur sur l'autre côté par trente quatre (34) pieds dans le fond et façade sur le fleuve Mississippi, le tout en mesure anglaise.

2° Un certain lot de terre dans le même îlet que le ci-dessus, étant le lot sept (7) mesurant trente quatre (34) pieds sur le chemin public avec toute la profondeur au fleuve Mississippi sur la ligne inférieure cent quarante (cent 140) pieds huit (8) pouces et sur la ligne supérieure cent quarante deux (142) pieds quatre (4) pouces sur le côté près du lot sept (7) et cent quarante et un (141) pieds de profondeur sur l'autre côté par trente quatre (34) pieds dans le fond et façade sur le fleuve Mississippi, le tout en mesure anglaise.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc. situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clairborne, Jackson, Derbigny et Première, désigné comme lot No 7 de l'îlet No 412 sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville comme partie d'un acte de dépôt daté le 8 février 1848, lequel dit lot mesurant vingt huit pieds de face à la rue Clairborne sur cent treize pieds trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Richardson & Soulé, avocats pour la demanderesse.

25 mai—26—juin 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Constable. Première Cour de Cité Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1905.

In re James Demornelle & Sons.

Action in rem.

No 21,961—Première Cour de Cité Paroisse d'Orléans.

A qui cela peut concerner.

Attendu qu'en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisi provisoirement et pris en ma possession la propriété ci-après décrite, à savoir—

La propriété étant enregistrée dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 20, folio 583 au nom de Arnold L. Vivien, acquise par lui le 5 avril 1836 par acte passé pardevant H. Pédesclaux, ancien notaire, et étant trois lots de terre dans le nouveau faubourg Marigny étant les Nos 1, 2 et 3 dans l'îlet 98, maintenant îlet 1329 sur un plan par Reillaux, daté le 19 mars 1836, déposé en l'étude de Pédesclaux, notaire, comme plan No 8; ledit îlet étant borné par les rues Dorgenois (autrefois Magistrat) Rocheblave, Porto (autrefois Union) et Français le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues Français et Dorgenois, (autrefois Magistrat) et mesurant 30 pieds de face à la rue des Français par 90 pieds de profondeur et façade à la rue Dorgenois (autrefois Magistrat), le lot No 2 est contigu au lot No 1, et mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 90 pieds de profondeur, le lot No 3 mesurant 30 pieds à la rue Dorgenois (autrefois Magistrat) par 60 pieds de profondeur, lesquels trois lots forment ensemble le lot désigné par le No 8 de l'ancien îlet 98 sur lequelle propriété James Demornelle et fils réclament un lien privilège et droit d'hypothèque d'après la pétition enregistrée par eux dans l'affaire ci-dessus pour la somme de $89,80, soixante neuf 80/100 dollars avec 6 0/0 par an d'intérêt par an ci-dessus un 8 novembre 1899 jusqu'au paiement et frais, etc., et attendu que la ci-dessus propriété sur laquelle les mêmes James Demornelle et fils réclament un lien privilège et droit d'hypothèque, a été abandonnée par ledit Arnold L. Vivien ou propriétaire ou propriétaires de ladite propriété et leur Arnold L. Vivien ou propriétaire ou propriétaires de ladite propriété sont inconnus aux dits James Demornelle et fils et aucunes parties n'ont pu être trouvées sur lesquelles service légal de citation pourait être fait ou qui que ce soit représentant Arnold L. Vivien propriétaire ou propriétaires de ladite propriété, ou aucun domicile dudit maintenant pour cela avis public est par ceci donné à aucune ou toutes personnes intéressées dans la propriété ci-dessus de comparaître et répondre dans les quinze jours, conformément aux articles 292 et 293 du code civil revisé à la pétition présentée par les dits James Demornelle et Fils dans l'affaire ci-dessus.

WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Zengel, Thomas et Sutton, avocats pour les demandeurs.

16 juin—16 18 21 25 28 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant les Nos municipaux 3317 et 3319 rue Tchoupitoulas, entre la rue Toledano et l'Avenue Louisiana

Dans le but d'effectuer un partage dans l'affaire de

Edward Renz vs Mme Teresa Ries et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Division B—No 76 214—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 9 juin 1905 et signé le 19 juin 1905, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée pour effectuer un partage, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 juillet 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain îlot ou îlet de terre étant et se trouvant situé dans le Troisième District de cette ville (autrefois dans ce qui était connu comme le Faubourg Darcantel) désigné comme îlot No 3457 (entrefois 66) sur un plan original fait par le voyer de ville le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock ancien notaire en cette ville, ledit îlot ou îlet de terre est compris entre les rues Annette St Antoine, Carnot et Brutus, ayant en mesure anglaise 319 pieds 8 pouces de face à la rue Annette la même façade à la rue St Antoine, 309 pieds 8 pouces de face à la rue Brutus et la même façade à la rue Carnot, et contenant douze lots numérotés de 623 à 634 chacun inclusivement.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant C. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

Peter Gallagher.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Pira Genovesa—

No 74, 119.

Propriétés de Valeur

Dans le Sixième District,

Nos 5600-02 rue Laurel, à l'encoignure Joseph.

No 5116, rue Laurel, entre Soniat et Dufossat.

No 5118 rue Laurel entre Soniat et Dufossat.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 74 119—Cour Civile de District—Division B.—MARDI, le 11 juillet 1905 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, j'offrirai en vente, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 9 juin 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

No 1. Deux certains lots de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Arabe et Joseph, ceuxci lots sont désignés par les Nos 14 et 15 sur un plan par Mondelli, architecte, daté le 5 novembre 1811 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Laure, sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Laurel et Joseph.

No 2. Un certain lot de terre ensemble avec avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Soniat, Laurel et Dufossat, désigné par le No 14 sur un plan fait par F. N. Tourné, architecte, daté le 23 juin 1866, déposé en l'étude de A. S. Boudousquié, notaire et mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soniat, Laurel, Annonciation et Dufossat, désigné par le No 13, d'après un plan par A. F. Tourne, architecte, daté le 22 juin 1866, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié on plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et être sujette aux charges de l'hypothèque, l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1905, en plus et au-dessus du montant de son enchère, et l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, encanteur.

Robt. J. Maloney, Esq., avocat.

10 juin—10 11 18 25—juil 2 9 11

J. P. Hecker.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Gueydan, Paroisse de Vermillion.

Succession de John Joseph Wagner.

No 75.631—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune — JEUDI, le 6 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 31 mai 1905 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Ce certain lot ou morceau de terre situé dans la ville de Gueydan, paroisse Vermillion, Lne, et étant connu et désigné comme lot No quinze (15) du bloc No cinquante (50) d'un plan de ladite ville de Gueydan, enregistré dans le bureau du recorder et commis de la paroisse de Vermillion Lne, ledit lot ayant une façade de trente sept pieds six pouces à la rue Cinquième sur une profondeur de 142 pieds à une ligne.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et l'acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire; faire un dépôt de vingt pour cent avec l'encanteur.

4 juin—4 11 18 25—juil 2 6

Macon & Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Lots dans le Cimetière Greenwood.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre, daté le 14 juin 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Dan Lewis et als vs George Hawthorne et als, No 71,630 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre Nos 56, 58, 60, 62 et 64, situés sur l'avenue Cedar, entre les promenades Cedar et Aloe, mesurant chacun 6 pieds de face sur 9 pieds de profondeur, dans le cimetière Greenwood de la Nouvelle Orléans, deux desdits lots sont des lots d'encoignure, la propriété foncière est en demande, avec l'ordre sur une place de repos pour l'avenir.

Conditions—Comptant 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Oscar Schreiber avocat.

18 juin—18 25—juin—2 9 16 20

Succession de Douglas M. Kilpatrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75 541—Division A—Attendu que Douglas M. Kilpatrick a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Douglas M. Kilpatrick décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Burt W. Henry, avocat.

20 juin—20 24 29

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Augustine Mercier, femme défunte de Joseph Bayle.

No 75,027 — Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 16 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir—

Un certain îlot ou îlet de terre étant et se trouvant situé dans le Troisième District de cette ville (autrefois dans ce qui était connu comme le Faubourg Darcantel) désigné comme îlot No 3457 (entrefois 66) sur un plan original fait par le voyer de ville le deuxième jour de mai 1832 et déposé en l'étude de Carlisle Pollock ancien notaire en cette ville, ledit îlot ou îlet de terre est compris entre les rues Annette St Antoine, Carnot et Brutus, ayant en mesure anglaise 319 pieds 8 pouces de face à la rue Annette la même façade à la rue St Antoine, 309 pieds 8 pouces de face à la rue Brutus et la même façade à la rue Carnot, et contenant douze lots numérotés de 623 à 634 chacun inclusivement.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant les taxes de 1905.

L'acte de vente pardevant C. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 mai—28—juin 4 11 18 25 29

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la liquidation de Berkson Bros

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 63 019—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est on peuvent en avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Talbot J. Bartlette, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Philip H. Mentz, avocat. 16 juin—16 20 25

CHARTE

—DE LA—

Central Bank, Savings & Trust Company.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingt-cinquième du mois d'avril, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et désignés personnellement sont venus et ont comparu, les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ont souscrit, lesquelles personnes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associés, de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûre et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et de stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "Central Bank, Savings and Trust Company", et sous ce dit nom d'incorporation, elle aura et jouira du privilège de succession pendant une durée de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûres et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166, approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour établir un système général de banque libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888 approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892, et la loi No 45 des lois de 1902, approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle Orléans dans l'Etat de Louisiane, ou son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au vice-Président, lequel agit comme Président, or en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à un million de dollars ($1,000,000), divisé dans dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune. Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signé par le Président et le Caissier, et dans l'absence du Président soit par n'importe lequel des Vices Présidents, et ne seront transférables sur les livres de la compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédent aucune élection.

ARTICLE VI.

Le tout du fonds capital de cette Association sera payé comptant et en avant le premier jour de juillet 1905, et quand il sera payé cette corporation commencera alors ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Bureau de Directeurs de vingt-cinq (25) personnes, et de vingt et une (21) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Bureau de Directeurs, avec le droit en eux de nommer les autres quatre (4), tous lesquels rempliront leurs emplois jusqu'au troisième jeudi de janvier 1906, savoir: Samuel Blum, L. S. Clarke, William Edenborn, C. H. Ellis, Lawrence Fabacher, Léon Feilman, Charles Godchaux, Paul L. Ferdinand Gumbel, W. T. Hardie, George A. Hero, Jonas Hiller, Philip Lehman, E. W. Mente, John H. Murphy, M. J. Sanders, Maurice Stern, Simon Weis, Solomon Wexler, Pearl Wight, et F. B. Williams.

Un directeur peut revêtir en écrivant à n'importe lequel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en sa place et lieu, pendant son absence temporaire ou domicile de la compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs et le nombre d'actions tenues par eux, respectivement, sont comme suit:

Noms.	Résidences.	Actions.
F. B. Williams, Patterson Lne		278
L. S. Clarke, Patterson, Lne		278
The Leon Godchaux Co. Ltd, rues Chartres et Canal		278
Charles Godchaux, avenue St Charles et la rue Arabella		56
William Edenborn, Ville de New York		278
Lawrence Fabacher, 5705 avenue St Charles		278
Paul L. Godchaux 1237 avenue Jackson		56
Julian M. Swoop, 1215 rue Josephine		28
Simon Weis, 1237 avenue Jackson		56
Gus Oerting, 4168 Canal		28
W. J. Barkley, 1745 Prytanée		34
Maurice Stern, 5115 avenue St. Charles		278
George R. Murrell, Bayou Goula Lne		42
Ferdinand Gumbel, 5428 avenue St Charles		110
Léon Feilman, 4007 ave ue St. Charles		138
M. F. Thomson Jr, 5 Rosa Park		6
M. F. Thomson, 5 Rosa Park		28
J. P. Hudson Jr, Louisville, Ky		6
Sol Wexler, 1737 avenue Napoléon		56
James D. Hill, 903 avenue St. Charles		28
Pearl Wight, 2504 Prytanée		200
Sam Blum, 2311 Magazine		28
George A. Hero, 718 avenue Esplanade		56
C. P. Ellis, 8 Place Audubon		222
Alex Hyman, 1635 Sixième		110
C. H. Ellis 1915 Colisée		28
Ira E. Wight, 3018 Prytanée		78
Wm. T. Hardie, 1411 avenue Jackson		56
Jonas Hiller, 5700 avenue St. Charles		138
E. W. Mente, Hotel Cosmopolitan		138
Henry Beer, 3905 avenue St. Charles		110
J. Weis, 1237 avenue Jackson		278
S. Segari, 1082, avenue du City Park		28
W. J. Waguespack 1717, avenue Peters		16
Felicien Waguespack, Paroisse St. John		16
Leonard Waguespack, Paroisse St. James		17
Waguespack & Haydel, Paroisse St. James		17
George W. Davison & Co., 827 Ste-Marie		28
John H. Murphy, 1322 Félicité		14
Charles Godchaux, Trustee, St. Charles et Arabella		5,776
Sol Wexler, Trustee, 1737 avenue Napoléon		
Philip Lehman, New York City		278
M. J. Sanders, 6023 Saratoga		28

ARTICLE IX.

Le Bureau des Directeurs sera élu annuellement le troisième jeudi de janvier de chaque année excepté en premier Bureau de Directeurs nommé par cette Charte. Toutes telles élections seront par bulletin et conduites au bureau de l'Association sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommé par le Bureau des Directeurs. Avis de telles élections seront donnés par publication pas plus de quarorze ni moins de dix jours avant de telle élection, en un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque porteur de stock aura le droit à un vote pour chaque action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association pourvu qu'il aura été ainsi inscrit en son nom sur les dits livres pour pas moins que vingt jours avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite et une majorité des bulletins déposés éliront.

N'importe quelle vacance avant lieu parmi les Directeurs par décès, résignation ou autrement sera remplie par élection pour le reste du terme du Bureau par les directeurs restants. Un manquement d'élire des Directeurs à la date ci-dessus spécifiée ne dissoudra pas la corporation mais les Directeurs alors en fonctions demeureront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et aient qualifiés, et ordonneront une autre élection devant être tenue le plus tôt possible là dessus après qu'avis aura été publié comme il est prévu ci-dessus.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour l'expédition de n'importe quelle affaire. Le premier Bureau des Directeurs nommé dans cette charte, immédiatement sur l'organisation de cette association devront élire de leur propre nombre par bulletin, un Président et deux ou plusieurs Vice-Présidents. Ledit Bureau des Directeurs peut nommer, de temps en temps, tels comités officiers caissiers, commis agents et autres employés qu'il croira nécessaire pour le but et les affaires de ladite corporation, laquelle tiendra bureau selon le désir du Bureau. Ledit Bureau pourra faire et établir aussi bien que changer ou amender n'importe laquelle ou toutes les lois, règles et règlements nécessaires et propres pour la conduite et le gouvernement des affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de cette corporation sont par ceci revêtus dans ledit Bureau de Directeurs, devant être exercés par ledit Bureau ou par tels comités ou officiers qu'il pourra nommer, excepté ceux spécialement réservés par la loi et par cette charte aux actionnaires. Le caissier devant être nommé par le Bureau sera le gardien du sceau de la corporation, sous de telles restrictions que le Bureau pourra décider, lequel sceau sera de cannes à encre ayant la forme d'une cocarde, enlaçant une balle de coton et les mots "Central Bank, Savings and Trust Company of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées par trois actionnaires, devant être nommés à une réunion générale devant être convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle Orléans et la majorité du stock votant à telle élection sera requise d'élire. Lesdits commissaires demeureront en place jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de la mort d'un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires restants pris parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et la dite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du stock capital donné à une réunion générale des actionnaires convoquée pour ce but après qu'avis de cela ait été donné dans un ou plusieurs journaux publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours précédent ladite réunion et par avis écrit à chaque actionnaire à lui envoyé par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le stock capital ou actions de cette corporation